



Heures de recherche d'emploi après licenciement refusées

Par **Julie95**, le **30/03/2015** à **18:14**

Bonjour,

licencié en début du mois j'ai droits à 2h de recherche d'emploi par jours. j'ai commencé à les prendre à partir de la deuxième semaine de préavis.
aujourd'hui il me reste une semaine et 20h à prendre.

mon boss refuse car je lui ai fait la demande aujourd'hui et parce qu'il e reste de la facturation.

il veux que je prenne juste 2h par jours soit 10h.
est ce que je perds mes 10h restante ?

merci

Par **P.M.**, le **30/03/2015** à **23:14**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la Conventienn Collective a été respectée dans ses modalités pour la prise des heures de recherche d'emploi mais si vous ne les prenez pas toutes avant le terme du préavis, normalement elles sont perdues...